

**DÉCISION SUR LE SALON INTERNATIONAL
DE L'INVENTION ET DE L'INNOVATION**
Doc. EX.CL/839(XXV)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** des recommandations du Conseil exécutif sur le rapport de la Session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la Science et de la Technologie (AMCOST V), qui s'est tenue du 15 au 18 avril 2014 à Brazzaville (République du Congo);
2. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT ET APPUIE** la proposition de la République du Congo de:
 - (i) organiser tous les deux ans, à Brazzaville, un Salon international de l'invention et de l'innovation sous les auspices de l'Union africaine ; et
 - (ii) accueillir un Forum de l'éthique et de la bioéthique à Brazzaville.
3. **DEMANDE** à la Commission de collaborer avec la République du Congo à la définition des modalités de mise en œuvre de l'Initiative du Salon international et de soumettre celles-ci à l'examen du Sommet de l'UA de janvier 2015, et de prendre les mesures nécessaires pour organiser le premier Salon international;
4. **SE FÉLICITE** des progrès accomplis par la République du Congo, la Commission et l'Académie africaine des sciences dans la mise en œuvre du Prix Denis Sassou N'GUESSO pour l'innovation en Afrique.



2014

Decision on the International Salon on Invention and Innovation Doc. Ex.CI/839(Xxv)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/165>

Downloaded from African Union Common Repository